



## CLARTÉ À MINUIT

*Le Chancelier Adenauer est venu à Rome dans le courant de ce mois de janvier. L'amitié italo-germanique, la fidélité des deux Pays aux directives politiques de l'OTAN (y compris la question de Berlin) ont été pleinement confirmées.*

*Le communiqué officiel diffusé à la fin des entretiens se trouve en accord avec les décisions déjà prises par le Conseil des Ministres à Paris en décembre 1959, et les hommes d'Etat allemands et italiens ont affirmé que pour arriver à une entente aboutissant au désarmement général, il faut élaborer un efficace système de contrôle et de garanties internationales. Mais qui peut contrôler l'immensité d'un continent?*

*Les déclarations faites à ce propos laissent entendre que les voies de la paix sont plus ardues dans la réalité qu'elles ne le sont dans les discours.*

*Nous nous garderons de faire des pronostics aventureux mais nous voulons souligner une claire mise au point du vieux chancelier allemand à propos des dernières manifestations «néo-nazistes». Selon M. Konrad Adenauer elles ont été organisées dans le monde entier pour deux raisons: placer l'Allemagne sous un mauvais jour et menacer l'unité des Pays occidentaux.*

*Qui a intérêt à organiser à l'échelle mondiale une campagne si bien orchestrée et synchronisée dans tous les coins du monde, et qui en a les moyens?*

*A l'horizon que de zones obscures! Que de problèmes, tous plus paradoxaux les uns que les autres: discours pacifistes où l'on annonce la découverte d'une arme extraordinairement meurtrière, campagne naziste conçue et menée par des anti-nazistes!...*

*Dans ce jeu inquiétant de lumières et d'ombres, pourtant, s'est élevée une voix forte, claire, exempte d'équivoques. La voix du cardinal Alfredo Ottaviani, la voix de l'Eglise Catholique Romaine, qui a dit «non» à la coexistence forcée et au communisme.*

*La traduction italienne du grand livre de Koestler «Le zéro et l'infini» s'intitulait: Buio a mezzogiorno, c'est-à-dire «Ténèbres au zénith». Nous sommes tentés de définir le discours du cardinal par la formule inverse: Clarté à Minuit.*

H. R.

# MOUVEMENT EUROPEEN

## PRESIDENCE D'HONNEUR

Dr. Konrad ADENAUER, M. Léon BLUM (1948-1950), Sir Winston CHURCHILL, Comte R. COUDENHOVE-KALERGI, MM. Alcide de GASPERI (1948-1954), Robert SCHUMANN, Paul-Henri SPAAK.

**Président:** Robert Schuman.

**Vice-Président:** Robert BICHET, Sir Robert BOOTHBY, Hermann PUENDER.

**Délégué général à la Propagande:** André PHILIP.

**Délégué général aux Relations Extérieures:** Docteur J.-S. RETINGER

**Trésorier:** Baron BOEL.

**Sécretaire général:** Robert van SCHENDEL.

## CONSEIL INTERNATIONAL

**Président:** Robert Schuman

**Membres:** Délégués des Mouvements affiliés, des Conseils Nationaux, des Comités nationaux en exil et des Organisations associées.

## BUREAU EXECUTIF INTERNATIONAL

**Président:** ROBERT SCHUMAN, Hermann ABS, Edward BEDDINGTON-BEHRENS, P. R. BENTZ van den BERG, Robert BICHET, Baron BOEL, Georges BOHY, Arthur CALTEUX, CRAVATTE, René COURTIN, Jean DRAPIER, Mulhis ETE, Fritz ERLER, Palmiro FORESI, André FRANCOIS-PONCET, Hans FURLER, Enrique GIRONELLA, Frode JAKOBSEN, LASKARIS, Lord LAYTON, René LHUILLIER, Eduard LUDWIG, Salvador de Madariaga, Roger MOTZ, Franco NOBILI, H. R. NORD, Randoifo PACCIARDI, André PHILIP, Georges REBATTET, Dr. J. H. RETINGER, Dieter ROSER, Etienne de la VALLEE-POUSSIN, Ernst von SCHENCK, Garl WISTRAND, Terje WOLD, Robert van SCHENDE.

## CONSEIL PARLEMENTAIRE DU MOUVEMENT EUROPEEN

**Président** . . . . . Georges BOHL.

## COMITE' D'ACTION

**Président** . . . . . André FRANCOIS-PONCET

## COMMISSIONS

Commission Économique et Soeciale . . . . . Herman ABS  
 Commission pour la Jeunesse . . . . . Robert SCHUMAN  
 Commission Culturelle . . . . . Salvador de MADARLAGA

## MOUVEMENTS AFFILIES

Ligue Européenne de Coopération Économique . . . . . Baron BOEL  
 Mouvement Libéral pour l'Europe Unie . . . . . Roger MOTZ  
 Mouvement Socialiste pour les États-Unis d'Europe . . . . . André PHILIP  
 Nouvelles Équipes Internationales . . . . . Auguste De SCHRIJVER  
 Union Européenne des Fédéralistes . . . . . Enzo Giacchero  
 Centre d'Action Européenne Fédéraliste . . . . . Henri BRUGMANS

## ORGANISATIONS ASSOCIEES

Association Européenne des Enseignants

## INSTITUTIONS AUTONOMES

Centre Européen de la Culture (Genève) . . . . . Denis de ROUGEMONT  
 Directeur  
 Collège d'Europe (Bruges) . . . . . H. BRUGMANS, Recteur  
 Commission de l'Europe Centrale et Orientale . . . . . Etienne de la VALLEE-  
 POUSSIN, Président

## ORGANISATION ADHERENTE

Conseil des Communes d'Europe . . . . . Jean BARETH

## ORGANISATIONS ASSOCIEES

(voir la brochure « Construction Européenne »)

## SECRETARIAT GENERAL INTERNATIONAL

BRUXELLES: 44 rue Belliard, Tel. 13.45.75

## SECRETARIAT INTERNATIONAL POUR LA JEUNESSE

Délégué Général . . . . . André PHILIP  
 Délégué Général des Organisations de Jeunesse affiliées Franco NOBILI  
 Secrétaire Général . . . . . Philippe DESHORMES  
 Siège: 44 rue Belliard - Bruxelles, 4 - Tel. 13.45.75

**LES CONSEILS NATIONAUX:** Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grande Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Turquie.

# A LA VEILLE DE LA CONFERENCE AU SOMMET

Bientôt les chefs des grandes puissances mondiales se réuniront pour discuter des questions qui les divisent et qui menacent par conséquent la paix et la sécurité. Naturellement nous ignorons quels seront les résultats de cette conférence au sommet. Mais il est probable que les hommes d'Etat intéressés les ignorent autant que nous.

Peut-être n'est-il pas hors de propos de jeter un regard en arrière sur les temps où naquirent les différends qui devraient être résolus par la conférence au sommet. La période critique commença à la fin de la seconde guerre mondiale et s'est prolongée jusqu'à aujourd'hui.

Après la seconde guerre mondiale, l'Union Soviétique reçut, on peut dire en cadeau, les Etats Baltiques — Lituanie, Lettonie et Estonie — une grande partie de l'Allemagne, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, La Roumanie, la Bulgarie, l'Albanie et la Yougoslavie. Les trois Pays Baltiques furent engloutis par l'Union Soviétique comme *corpus inseparabilis*. Sur les autres, Moscou commença à exercer une « influence » qui ne devait cesser de croître. Au début, cette influence sembla ne pas devoir dépasser les limites « légales » mais bientôt dans ces Pays cessa l'activité de tous les partis non communistes, les parlements furent réorganisés dans l'illégalité, sans aucun respect de la démocratie et les « leaders » politiques non communistes furent bel et bien mis en prison.

En 1948, la Yougoslavie décide de rompre les ponts avec l'Union Soviétique, plus ou moins ouvertement. Quant aux autres Pays ils furent dans l'impossibilité de suivre cet exemple. Depuis lors la Yougoslavie s'est engagée sur sa pro-

par

**GEORGES KALLAY**

pre voie. Dans les Etats assujettis la situation empira de jour en jour, ou pour mieux dire d'heure en heure. Pour eux il ne fut plus question de souveraineté et leur indépendance n'exista plus que sur le papier. Tous les partis politiques à l'exception du communiste furent définitivement liquidés. Et le parti communiste de chaque pays devint l'esclave obéissant du Kremlin, dépourvu de la moindre trace d'indépendance. Il est vrai qu'on vit naître un « Front populaire », mais ce n'était en réalité qu'un « Front contre le peuple ». Alors commença une période historique sans précédent dans l'histoire du monde.

Pour les pays asservis ce fut l'ère du colonialisme le plus obscur. Non seulement les individus perdirent toute liberté, mais les Etats eux-mêmes devinrent esclaves. C'était bien ce qu'avait craint la Yougoslavie, et c'est pourquoi elle s'était aussitôt éloignée de Moscou.

La vie des pays satellites continua sur ces bases jusqu'en 1953 l'année où mourut Staline. Jusqu'alors, la mort d'un dictateur avait toujours signifié l'ébranlement de la dictature. Ainsi en était-il advenu à la mort de Lénine, qui avait désigné Trozky pour lui succéder. Mais Staline s'était révélé plus fort et avait pris en main le pouvoir. Un événement analogue se produisit en 1953, à la mort de Staline, deux mois à peine après l'élection d'Eisenhower à la présidence des Etats-Unis.

Cependant pour faire face à une situation intérieure plutôt

confuse, l'Union Soviétique était contrainte d'adopter une politique de détente relative. En général les dictateurs en arrivent aux concessions en deux cas: ou quand les dictatures sont si fortes qu'elles n'ont pas besoin de faire étalage de leur force, ou quand la faiblesse intérieure les oblige à pactiser pour survivre. L'Union Soviétique se trouvait alors dans le second cas. Cette grande puissance s'affaiblit soudain parce qu'un homme était mort. Dans les pays asservis, cet affaiblissement fut aussitôt averti. Ils commencèrent l'un après l'autre à donner des signes de mécontentement. Circonspecte, une tendance vers la démocratie commença à se développer chez les uns et les autres. Les gens se mirent à parler plus librement, l'espoir commença à se faire jour. D'abord en Allemagne Orientale, puis en Pologne et, finalement, avec plus de violence en Hongrie où le peuple osa crier ce qu'il pensait: « Les Russes dehors! ».

Naturellement l'Union Soviétique ne pouvait tolérer un tel état de choses. Elle envoya des troupes « pour rétablir l'ordre ».

Mais pour en arriver là, elle dut rétablir l'ordre à l'intérieur de son propre territoire et, pour ce faire, un seul homme assumait tout le pouvoir: un homme dont Staline ne voulait pas pour successeur.

A nouveau ce fut le règne de la terreur. Une fois de plus l'Union Soviétique donnait la preuve qu'elle n'était pas aussi forte qu'elle le proclamait, et qu'elle était bien loin d'avoir établi son empire sur les âmes du moins de ses citoyens. Mais le vrai motif d'une aussi violente explosion de tyrannie, de la part des Soviets, c'est que les chefs avaient compris à quel point leur régime était haï dans les pays asservis.

En 1958 les Soviets donnent

la preuve culminante de leur force retrouvée: Moscou remet aux Occidentaux son ultimatum à propos de Berlin. Cette fois elle n'eut pas de chance. Au moment où l'Europe se concerta pour montrer enfin qu'elle entendait rester unie, avec l'appui des Etats-Unis, Moscou dut reculer. L'été dernier la conférence de Genève n'aboutissait à aucun résultat positif, mais son résultat négatif n'en était pas moins significatif: l'ultimatum de l'Union Soviétique était tombé à plat.

Lentement, l'Occident commençait à se rendre compte que quelque chose d'autre tourmentait la Russie tout à coup incapable de passer outre à sa ferme attitude, à sa résistance passive: Moscou craignait l'Orient.

Pour les Russes, les conclusions de ces derniers mois peuvent être ainsi formulées: en politique intérieure, Khrouchchev a pu se rendre compte au cours de son voyage aux Etats-Unis, que les peuples occidentaux vivent mille fois mieux que les Russes; en politique extérieure, la Chine, cette immense puissance, se détache plus ou moins ouvertement de Moscou et n'approuve pas sa politique de détente.

Mais l'Union Soviétique a besoin de la détente pour gagner du temps. Quant à la Chine, elle aussi adopte la détente, mais elle s'en sert contre la Russie. Au moment où Moscou entreprend par nécessité ou pour d'autres raisons plus obscures et complexes, sa politique de détente, la Chine attaque brutalement le Tibet, puis l'Inde. Ces agressions ne vont pas seulement éloigner de la Chine les pays orientaux neutralistes: ils vont aussi les éloigner de la Russie considérée comme le guide des pays communistes. A la perte de ces sympathies concourait également la découverte que derrière les proclamations de Bandung, se cachait une politique tendant

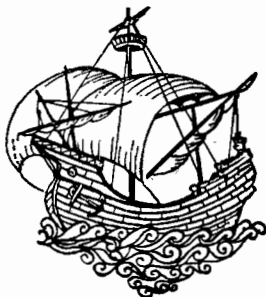
à désagréger les partis démocratiques au profit du communisme.

En face de cet affaiblissement du bloc oriental, comment se présente la situation dans l'autre partie du monde? L'Occident s'est-il affaibli lui aussi?

A la fin de la dernière guerre, les pays d'Europe appartenant à l'Occident, étaient réduits à la misère, en particulier du point de vue industriel. Les Etats-Unis qui n'avaient pas été touchés par les bombardements, avait gardé une industrie intacte. Mais les autres enregistraient une réduction considérable de leur capacité productive industrielle: la France 80%, l'Allemagne presque 100%, l'Italie 50%. Partout ce n'étaient que ruines. La tâche la plus urgente n'était point tant la restauration d'un pouvoir politique, mais plutôt de reconstruire à outrance, et dans tous les secteurs. L'Europe n'aurait pu venir seule à bout de cette tâche colossale. On eut alors l'aide d'outre-océan, le plan Marshall. A dire vrai la même assistance avait été offerte aux pays orientaux, mais ils la refusèrent. Quoi qu'il en soit l'aide américaine permit la constitution de la Communauté Economique Européenne, la première grande possibilité de collaboration. Puis on vit naître l'OTAN, qui n'avait pas seulement des fins économiques, mais aussi défensives. Et l'une après l'autre naquirent les institutions communautaires qui rendaient possibles, entre les

pays, des rapports plus étroits. On commença par la CECA, puis ce fut le tour du Marché Commun et de la Zone de Libre Echange, toutes organisations destinées à collaborer entre elles. L'Occident atteignit ainsi une force et une cohésion que de l'autre côté on ne pouvait même imaginer. On cherchait bien, de l'autre côté, à conclure un Pacte de Varsovie, à instaurer un système d'assistance mutuelle dans le secteur économique: mais ces tentatives, loin de rapprocher les divers pays de l'autre bloc, n'aboutissaient qu'à augmenter la tension entre eux. C'est que les nations de l'Europe centro-orientale savent parfaitement que tous les Pactes qu'elles peuvent conclure ne donneront qu'un seul résultat: l'enrichissement de l'Union Soviétique. Au contraire, les nations occidentales sentent clairement que toutes les institutions qu'elles se donnent en commun servent au bien-être et au progrès de chaque Etat pris en particulier. L'Occident est en train de devenir vraiment fort. Et c'est maintenant qu'il doit faire sentir sa force. A l'occasion de la conférence au sommet, les hommes d'Etat européens doivent donner, aux Russes comme aux Américains d'ailleurs, une claire idée de leur force.

Il est possible que cette conférence s'achève comme la conférence de Genève ou comme la conférence au sommet de 1955. Mais pour l'Europe un résultat de cette sorte n'en serait pas moins le signe d'une victoire, la marque de sa force et de son unité. La cohésion européenne, soutenue par l'Amérique, crée une situation difficile pour les Soviets à la conférence au sommet. Situation d'autant plus critique que les pays « Bandung », qui ne sont pas intéressés directement, commencent à s'éloigner de l'Union Soviétique.



# Le sel de la terre...

Grande résonance a eu dans le monde entier le discours prononcé par le cardinal Alfredo Ottaviani, secrétaire de la Congrégation du Saint Office, le 7 janvier au cours d'une cérémonie célébrée dans une basilique romaine en faveur de l'« Eglise du Silence ».

Bien que nos lecteurs les connaissent sans doute déjà, nous croyons opportun de publier les paroles les plus significatives de l'illustre prélat, car il s'agit d'un langage qui nous rappelle les grandes prédications des temps les plus obscurs et les plus troublés de l'histoire, quand l'Eglise catholique arrachée par trop de tourments et d'iniquités à son indulgente et supérieure quiétude, croyait devoir faire entendre non plus les suaves aillusions à la Divine Providence, mais la voix sévère de la morale chrétienne.

Bien des polémiques ont été suscitées par le discours du cardinal Ottaviani. Les partis de gauche ont vivement critiqué ce qu'ils ont appelé une ingérence injustifiable de l'Eglise dans les affaires politiques. Tout ce que peut dire un observateur impartial c'est qu'une « ingérence » qui se borne à porter des jugements de valeur sans intervenir *manu militaris*, sans fomenter et sans organiser pratiquement rébellion ou résistance, est une ingérence parfaitement légitime dans tout pays où règne la liberté de pensée et de parole. Toute activité humaine, qu'il s'agisse de commerce ou de politique relève, pour chaque individu, de la morale de son choix. Tous les hommes politiques ne sont pas des catholiques et comme tels ils peuvent refuser de se conformer aux jugements de valeur de la morale catho-

que; mais ils ne peuvent refuser aux catholiques le droit d'avoir leur propre morale.

Certains catholiques, tombant dans un excès contraire, ont pu s'étonner que l'Eglise ait attendu l'actuelle période de détente pour formuler publiquement et officiellement un jugement qui se rapporte à un état de fait existant déjà depuis de longues années. Mais sans doute s'est-elle conformée en cela à la grande maxime évangélique qui veut que le

scandale de l'immoralité soit pire que l'immoralité même. Tant que le « mal » existait il était déplorable et condamnable en soi, mais ne constituait pas un danger pour le reste du troupeau. Du jour où l'on admet qu'il puisse coexister, qu'il faille pactiser et demain collaborer, alors la menace devient plus terrible: la plaie risque de s'étendre et les victimes perdent tout espoir qu'on puisse un jour les délivrer du mal qui les tourmente.

A. G.

## Le discours du Cardinal Ottaviani

En s'adressant aux nombreux groupes de réfugiés qui assistaient à la cérémonie, le cardinal Ottaviani a dit notamment:

*« Votre prière, au centre du Catholicisme, est comme un recueil de suppliques que vos frères déposent avec leurs larmes aux pieds de cette même Vierge que vous honorez ici et qu'ils invoquent à Győr, à Czestochowa, à Svatahora, à Sastin, à Kiev, à Bistritza et dans tant d'autres de vos sanctuaires nationaux. »*

### Coexister avec le criminel

*Personne n'aime et ne désire la paix plus que vous qui ressentez plus douloureusement les effets de la guerre et que l'oppression contraint à l'exil. Tant que Caïen pourra massacrer Abel sans que personne ne proteste; tant qu'il sera possible de tenir en esclavage des nations entières sans que personne ne prenne la défense des opprimés; tant qu'il sera possible, encore que trois années se soient écoulées depuis l'insurrection hongroise, de voir succéder les condamnations à mort d'étudiants, de paysans, d'ouvriers, coupables d'avoir ai-*

*mé la liberté écrasée par les chars d'assaut étrangers sans que le monde soit saisi d'horreur devant un si grand crime, on ne peut parler de vraie paix, mais seulement d'acquiescement et de coexistence avec le criminel que nul ne songe à troubler.*

### Une technique de gouvernement éhontée

*Voilà des années désormais qu'au nom de soi-disant théories humanitaires et sociales a été inaugurée dans le monde une technique de gouvernement éhontée par ceux qui s'étant emparés du pouvoir — et je ne veux pas préciser par quelles méthodes — et ayant pris en main les leviers de commande, déportent, emprisonnent, massacrent, font le désert... En plein XXe siècle on a eu à déplorer des génocides, des déportations en masse, des massacres comme ceux des fossés de Katyn ou de Budapest. Et ce n'est pas tout! Serrer la main à ces nouveaux antéchrists ne cause plus d'épouvante, et mé-*

me c'est à qui pourra la serrer le premier, échanger avec eux de cordiaux sourires.

### Applaudir à la violence? ...

Quand Hitler vint à Rome, le Pape quitta la ville. Et, aujourd'hui tous, même ceux qui le critiquèrent à l'époque, admettent qu'il fit très bien, que c'était le moins que pût faire, je ne dis pas un Pape, mais un homme d'honneur, un homme de coeur, vis à vis de qui avait tué des milliers d'innocents et répandait la terreur parmi les peuples. Et pourtant quelles fêtes, quels triomphes, quels hymnes! Lui non plus Hitler, n'était pas le gardien mais l'assassin, de ses frères.

Et cette histoire s'est répétée après lui au nom d'autres principes et d'autres impérialismes. Est-ce là le triomphe de l'homme, la gloire de la société nouvelle? Est-ce là ce qui se cache sous les manifestes et les discours, tous si amicaux, de la conquête sociale? Et personne n'est là pour protester en face de ceux qui prétendent éteindre par de féroces répressions, dans le coeur de l'homme, jusqu'à l'idée de Dieu et étouffer, en face de la mort certaine, l'espoir chrétien de l'immortalité? Quand donc sommes-nous jamais tombés jusqu'à cette ignominie de voir des millions et des millions de citoyens applaudir à la violence, à la tyrannie, à la férocité?

### Tant d'hommes opprimés ...

Est-ce là l'homme nouveau, l'in vraisemblable progrès auquel il est parvenu? Il parseme la terre de chaînes et de deuils, croit violer le ciel avec les exploits qu'il accomplit dans l'espace, pour démontrer ainsi que Dieu n'existe pas. Mais voilà que la fréquence et la puissance du crime ont par

malheur émoussé la sensibilité chrétienne jusque dans le coeur du chrétien. Ce ne sont plus seulement les hommes, mais les chrétiens qui ne réagissent plus, ne s'indignent plus (...) On croirait devoir assister à un choeur de protestation aussi violents qu'un océan en tempête, voir l'humanité tout entière se dresser dans une clameur de réprobation (...) Mais il n'est rien.

Certains journaux captivés par la vie des sportifs, des acteurs, par les faits-divers, ont l'air d'ignorer ce que tout le monde sait: qu'il y a tant d'hommes en prison, tant d'autres aux travaux forcés, et tant d'autres immobilisés dans un étau féroce.

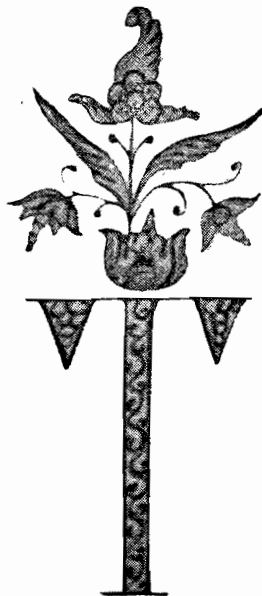
### Une seule façon d'être homme: être esclavé

Des hommes politiques, des hommes qui couvrent des charges importantes, savent que dans la moitié de l'Europe il n'existe aucune liberté d'aucune sorte, ni à l'école, ni dans

les études, ni dans les métiers, et qu'il n'y a là qu'une seule façon d'être homme: et c'est d'être l'esclave célébrant ceux qui sont au pouvoir; ils savent que d'un moment à l'autre, quand on est la proie de l'arbitraire le plus absolu et incontrôlable on peut être précipité dans un abîme apocalyptique; ils savent, mais ils subissent l'initiative d'autrui, incapables de se mettre d'accord entre eux, subissant, comme hébétés par la terreur, quand ils n'arrivent pas au point de certains intellectuels qui passent au service du persécuteur dans l'espoir de s'en tirer au moment du danger. On peut occuper un échelon social élevé et être un homme mort. On peut tout, hormis vivre dans cet état d'insensibilité. Et la vie se démontre par le ressentiment de la douleur, par la vivacité avec laquelle on réagit à la blessure, par la promptitude et la vigueur de la réaction. On est porri à mort si l'on ne réagit plus.

### Ceux qui massacrent les Chrétiens...

En face de ceux qui massacrent les chrétiens, en face de qui, non content de nier, insulte Dieu et flagelle par un cruel défi ses fils et serviteurs, un chrétien peut-il sourire et temporiser? Un chrétien peut-il opter pour l'alliance avec les auxiliaires, les alliés de ceux qui annoncent et préparent l'avènement de ce régime anti-chrétien de terreur dans les pays encore libres? Peut-on être satisfait d'une quelconque détente quand il n'y a pas, d'abord, dans l'humanité la détente apportée par le sentiment le plus élémentaire du respect des consciences et de la foi, le respect du visage de Jésus, qui reçoit une fois de plus sous sa couronne d'épines des crachats et des coups? Et peut-on tendre la main à celui qui le fait? »



Vers une zone de libre échange atlantique

# L'EUROPEAN FEDERATION TRADE AEREA

L'EFTA (European Federation Trade Aerea), la convention qui a été signée le 20 novembre à Stockholm par les ministres de Grande Bretagne, Danemark, Autriche, Norvège, Portugal, Suède et Suisse unit ces nations, comme on le sait, dans les liens de l'Association de Libre Echange.

Cette convention doit être ratifiée au printemps prochain par les Parlements des pays membres. La convention entrerait en vigueur le 1er juillet 1960.

Voici les principaux points couverts par la Convention.

## Objectifs:

— Promouvoir l'expansion économique, le plein emploi, la productivité, l'utilisation rationnelle des ressources, la stabilité financière et un standard de vie plus élevé;

— Assurer que le commerce entre les membres ait lieu dans des conditions de juste concurrence;

— Eviter une disparité importante dans la fourniture des produits de base;

— Contribuer au développement harmonieux du commerce mondial.

## Tarifs douaniers et restrictions

Dans le domaine des produits industriels: élimination des tarifs douaniers entre les Sept membres au cours des 10 années à venir, commençant le 1er juillet 1960 (accélération du programme si les membres le désirent). Première réduction — de 20% — le 1er juillet 1960, suivie de 8 réductions de 10% chacune.

Abolition de tous les contingents au cours de ces 10 années.

## Exceptions

Les Sept ont reconnu que, dans certaines circonstances, les membres peuvent ne pas toujours être à même de remplir leurs obligations dérivant de la Convention. A cette fin, ils accordent aux membres la liberté de prendre des mesures qu'ils considèrent nécessaires pour la protection de leurs intérêts et compatibles avec leurs obligations internationales et la situation de leur balance de paiements.

## Agriculture et Pêche.

Les produits provenant de ces deux branches sont traités dans un groupe distinct d'articles dans le cadre de la Convention et des règles spéciales sont prévues pour le commerce dans ce domaine.

## Mécanisme de la Convention

Mise sur pied d'un Conseil qui puisse se réunir à l'échelon des fonctionnaires ou des ministres.

Chaque Etat membre aura une voix au Conseil et les décisions seront prises à l'unanimité, sauf dans les cas où la Convention édicte spécialement des exceptions.

Le Conseil est chargé de formuler des règles de procédure, d'instaurer un Secrétariat et de prendre les dispositions pour les dépenses administratives et les frais courants qui doivent être partagés entre les membres.

## Quelle est la portée de l'EFTA?

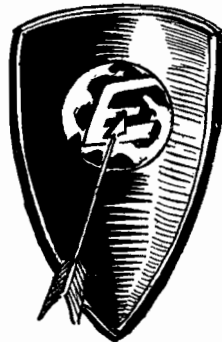
Tout d'abord il faut signaler que l'EFTA, à la différence de la CEE ou du MEC n'est pas conçue comme une étape d'une construction fédérale politique. C'est un accord entre des pays qui s'engagent à pratiquer entre eux un certain libéralisme économique. Elle n'a donc ni le caractère politique du MEC ni les structures institutionnelles qui sont les conditions indispensables, per exemple, de la création d'un Marché Commun.

\*\*\*

Comme on le sait la création de l'EFTA est l'aboutissement de négociations laborieuses qui furent entreprise dans un tout autre but, à savoir l'institution de la Zone de Libre Echange. Ces négociations échouèrent car l'Angleterre, liée au Commonwealth, entendait faire valoir sa propre conception d'une Zone de Libre Echange inconciliable avec le MEC: le MEC, communauté conçue comme la prémisses des Etats Unis d'Europe, restait nécessairement en dehors de tout accord à caractère exclusivement commercial, comme c'eût été le cas de la Zone de Libre Echange proposée.

\*\*\*

On objectera que l'EFTA, elle aussi, présente un caractère en prévalence commercial. Mais cette objection n'est qu'à demi fondée puisque ses objectifs tendent à élargir ses com-



## Un grand tunnel européen

# LE TUNNEL DU MONT-BLANC

Six mille ouvriers, presque tous italiens, travaillent à une gigantesque entreprise européenne: le tunnel du Mont-Blanc. Les travaux commencés le 30 mai 1959 seront achevés vers la fin de 1961, et le tunnel devrait être ouvert au trafic au début de 1963.

A l'entrée du tunnel on paiera un péage qui servira à amortir les frais de construction. Les formalités de douane et de police seront accomplies en une seule fois, probablement à Entrèves, du côté italien. On dit que les formalités et le passage du tunnel ne demanderont pas plus d'une heure.

La distance Paris-Rome qui est de 1.650 Kms. en passant par la vallée du Rhône, de 1.467 Kms. par le col du Mont-Cenis et de 1.459 Kms. par le col du Petit-Saint-Bernard, ne sera plus que de 1.408 Kms. en passant sous le tunnel du Mont-Blanc. Le parcours moins long et surtout le passage des Alpes à une altitude relativement modeste réduiront de 20% la durée du voyage en auto entre Paris et Rome.

Ces dernières années la Fran-

ce, l'Italie et la Suisse avaient senti l'urgente nécessité de disposer d'une communication routière permanente sous les Alpes.

Sans parler de l'augmentation du trafic entre l'Italie et la France, le développement de la circulation automobile et du tourisme en Europe justifient amplement la construction du tunnel. En Europe la circulation automobile s'accroît chaque année, actuellement de 15% et les touristes entre France, Italie et Suisse sont de plus en plus nombreux.

Aucune des seize routes qui franchissent les Alpes n'est à l'heure actuelle praticable toute l'année. La majeure partie des cols par où passent ces routes atteignent 2.000 mètres d'altitude et ils sont généralement infranchissables par la route durant le période qui va d'octobre à juin. C'est ainsi que l'itinéraire Lyon-Modane, qui passe par le Mont-Cenis, reste fermé au trafic, en moyenne, 22 semaines par an; Dijon-Milan, par le Simplon est impraticable pendant 21 semaines, et la route Martigny-Aoste, par

le Grand Saint-Bernard, pendant 31 semaines.

Seuls quatre cols restent ouverts toute l'année: le Brenner (2.280 m.), la Resia (1.150 m.), le Julier-Majola (2.280 m.), et le Mont-Genève (1.854 m.). Mais seul le Brenner est un noeud de trafic international et par sa situation, il intéresse que l'Allemagne et l'Autriche.

L'automobiliste qui désire aller de France en Italie ou vice-versa, de novembre à mai, sans utiliser le chemin de fer, (à la rigueur en effet certains services de trains assurent le transport des autos) n'a qu'une ressource: tourner les Alpes par la vallée du Rhône et la Côte d'Azur, mais il doit alors couvrir un itinéraire sensiblement plus long.

Le tunnel du Mont-Blanc passera exactement sous l'Aiguille du Midi, la Vallée Blanche (3.500 m.) et le Glacier du Géant. Au-dessus du tunnel, dans la partie centrale, il y aura une masse rocheuse d'environ 2.000 m. d'épaisseur. Du côté français l'entrée est située à 1.274 m. d'altitude. On est sur le point de construire une voie d'accès à la galerie qui partira du village de Pelleggrini, deux Kms. en aval de Chamonix, sur la rive gauche de l'Arve. La route, qui comprendra 4 larges tournants, aura 4,260 mètres de long. Du côté italien en reliera le tunnel aux principales artères du Val d'Aoste par de larges routes. Long au total de 11.600 mètres, le nouvel ouvrage sera le plus grand tunnel routier du monde. 5.800 mètres auront été perforés par les Italiens, 4.800 par les Français. Le dernier kilo-

(suite de la p. 7)

pétences à des problèmes de plus vaste envergure et d'intérêt mondial. On a fait remarquer que la signature de l'EFTA est la preuve du succès du MEC et c'est vrai puisqu'il s'agit d'une formule qui permet l'intégration, ou tout au moins une action coordonnée des pays qui ne font pas partie du groupe des six Pays du MEC, et en harmonie avec le MEC. Le problème est essentiellement de trouver aujourd'hui des instruments susceptibles de favoriser d'ultérieures amplifications des zones de collaboration.

Comme on le sait c'est la voie qui a été indiquée par le Comité des Etats-Unis d'Europe présidé par M. Jean Monnet qui s'est réuni au début de l'hiver dernier à Paris.

Le Comité a en effet approuvé la proposition d'une Table Ronde euro-anglo-nord américaine, dont la tâche serait de résoudre les problèmes de l'EFTA. L'idée fondamentale qui inspire cette proposition est qu'il faut réaliser un accord économique non seulement entre les Pays d'Europe, mais aussi avec les Etats-Unis et le Canada. Il faut en somme arriver à la création d'une zone de libre échange atlantique.

# Les Maires et L'Europe

Preliminaire aux Etats généraux des communes d'Europe, dont les assises se tiendront à Cannes du 10 au 13 mars prochain, une session du conseil de présidence du *Conseil des communes d'Europe*, organisée par le comité Rhônes-Alpes, que préside M. Pic, député de la Drôme, maire de Montélimar, s'est réunie au début de janvier à l'hôtel de ville de Lyon.

Une quarantaine de délégués en majorité étrangers venus d'Allemagne, d'Italie, de Grande-Bretagne, du Luxembourg,

d'Autriche, de Belgique, de Suisse, des Pays scandinaves et des Pays-Bas ont suivi les travaux qui, à l'exception de la séance inaugurale, n'ont pas été publics. Parmi les personnalités présentes, on remarquait notamment MM. Bareth, secrétaire général des communes d'Europe (France); Engel, bourgmestre de Darmstadt (Allemagne); Hammer, secrétaire général de l'Association autrichienne pour le conseil des communes d'Europe; Merlot, député et bourgmestre de Serang (Bel-

gique); Zoli, membre du comité économique et social du C.E.E. (Italie); Smithers, membre de la Chambre des Communes (Royaume-Uni); Defferre, sénateur et maire de Marseille; Mondon, député et maire de Metz, etc.

C'est donc à huis clos, après l'allocation de bienvenue de M. Pradel et à laquelle a répondu M. Pic, que M. Cravatte, député du Luxembourg, et président du *Conseil des communes d'Europe*, qui présidait l'assemblée, a prononcé le discours d'ouverture où il a spécialement rendu hommage à la mémoire d'Edouard Herriot, « défenseur des libertés municipales ».

Les délégués ont ensuite délibéré en deux langues pour préparer, et le congrès de Cannes, et la réunion du bureau de la Confédération européenne des pouvoirs locaux, annoncée pour se tenir à Strasbourg du 25 au 28 de ce mois. L'idée qui a dominé les délibérations est qu'il faut affermir la paix, résultat qu'on espère obtenir à partir de la base, en réaction contre les tendances actuelles à une centralisation outrancière. Il importe donc que les communes dont les intérêts essentiels se retrouvent les mêmes dans tous les pays entrent activement dans le jeu international et reçoivent à cette fin une place institutionnelle dans le concert des nations.

D'autres questions ont été abordées, comme l'aménagement régional des territoires européens, l'expansion des régions moins développées, le fonctionnement d'une banque européenne d'investissement, la déconcentration industrielle et l'élaboration de la charte de la Conférence européenne des pouvoirs locaux. Tous problèmes qui supposent la conciliation préalable de bien des manières de voir.

(suite de la p. 8)

mètre de rocher qui séparera les équipes des ouvriers italiens et français sera adjugé ultérieurement à l'une des Sociétés chargées des travaux. La section du tunnel sera de 70 m2, dont 42 m2 occupés par la partie réservée à la circulation. La route, à deux voies, mesurera 7 m. de large et sera bordée par deux trottoirs de 70 cm. de large.

Chaque 300 mètres, alternativement à droite et à gauche, on aménagera des terre-pleins réservés aux véhicules et pourvus d'installation téléphoniques consentant la communication avec les stations service situées aux deux extrémités du tunnel. En cas de besoin les voyageurs pourront attendre la voiture de secours dans les cabines chauffées et aérées, installées tous les cent mètres.

A l'intérieur du tunnel la vitesse permise sera de 40 à 60 Km. à l'heure. L'air vicié par les exhalaisons de gaz produites par la combustion de l'essence sera renouvelé par deux conduits capables d'expulser 150 m3 d'air à la seconde.

Pour le travail de perforation, on utilise actuellement, des deux côtés, une perforatrice « Jumbo », à trois étages, qui

pèse 75 tonnes et se déplace sur rails. Le second étage de la perforatrice est muni d'une fraise de 26 cm. de largeur, entourée de 15 autres perforatrices à air comprimé montées sur bras pneumatiques. La fraise centrale entre la première en action contre la paroi rocheuse; les autres perforatrices travaillent en spirale en poussant leurs pointes jusqu'à 4 m. 20 de profondeur. Les trous ainsi pratiqués sont remplis de dynamite: chaque mine est munie d'un système d'explosion à retardement de façon à provoquer des explosions en chaîne. « Jumbo » se retire alors sur ses rails et les ouvriers se mettent à l'abri. A chaque explosion on avance de 4 mètres et il faut emporter 500 tonnes de détrit. On travaille 24 heures sur 24, par trois tours de huit heures chacun, et l'on progresse de 12 mètres par jour.

C'est un Italien, le comte Dino Lora Totino qui a projeté le tunnel. Dès 1945, avec seulement 5 ouvriers il commença les travaux d'excavation, perforant quelques mètres en attendant que le « dossier mont-Blanc » soit finalement approuvé par les autorités compétentes...

Pierre Baudricourt.

# MATERIALISME ET PSYCH

## I

La dénomination de « matérialisme historique », introduite par Engels pour désigner la doctrine qui, dans l'étude de la phénoménologie sociale attribue une valeur prépondérante aux rapports économiques, a été déclarée inexacte par quelques uns de ses représentants les plus connus (comme par exemple Croce et Mondolfo), par rapport à la signification initiale de la doctrine elle-même, qu'il ne faudrait pas confondre avec les expressions typiques du matérialisme proprement dit (1). On a aussi remarqué que cette formule pourrait s'appliquer, pareillement, à d'autres conceptions, par exemple à la Sociologie de Spencer, fondée sur des principes biologiques.

Il est toutefois indéniable que l'importance donnée par les principaux artisans de cette doctrine, Karl Marx et Frédéric Engels, aux « forces matérielles productives », en tant qu'élément déterminant de la structure de la société humaine, et, par conséquent, de la vie et des manifestations de la pensée, rapproche cette thèse de celles qui, dans le domaine philosophique, nient la priorité des idées et les considèrent comme des dérivations de la matière ou même comme des « sécrétions du cerveau ». Il ne semble donc pas qu'il soit nécessaire de repousser cette dénomination; ce qui, du reste, serait difficile car elle est désormais consacrée par l'usage.

Mieux appropriée est, sans aucun doute, la désignation de « déterminisme économique »; bien qu'elle ait été elle aussi critiquée par certains auteurs, mais, nous semble-t-il, sans raisons suffisantes. Il est bien vrai que Marx parle souvent de ce que « les hommes font » et il admet explicitement que la société est « faite par les hommes »; d'où un évident rapprochement avec la célèbre doctrine de Vico. Mais la concordance n'est qu'apparente; car il s'agit justement de voir comment agissent les hommes: s'ils sont dominés et contraints par les nécessités matérielles de l'existence, ou guidés par la finalité immanente qui est en eux et qui, pour Vico, s'identifie, dans son principe transcendantal, avec la Providence. Les deux conceptions sont tellement différentes qu'il serait difficile d'imaginer un plus grand contraste.

Ce qu'on appelle le *matérialisme dialectique* et qui est soutenu par ceux qui se réfèrent à ces termes de Marx, en laisse intacte la thèse fondamentale et n'en corrige donc pas la défiance radicale.

Nous publions dans ce numéro la  
à l'un des problèmes capitaux de  
La seconde partie de cet essai sera

Nous ne voulons pas, du reste, analyser ici dans tous ses détails la pensée de Marx, ni en suivre les ondoyements à travers ses diverses expressions. Chez tous les penseurs, sans exclure les plus grands et les plus représentatifs, on peut toujours trouver des énonciations qui, étudiées chacune à part, semblent faire allusion ou conduire à des théories différentes et même contradictoires par rapport aux thèses fondamentales de ces mêmes auteurs. C'est ainsi, par exemple, qu'il plaît à certains de soutenir la moralité de Machiavel, le scepticisme de Kant, l'optimisme de Leopardi etc., dans des écrits plus ou moins ingénieux, mais qui n'ont guère fait avancer, en général, la cause de la vérité.

Le noyau substantiel de la doctrine de Marx est constitué par ces déclarations préliminaires de la *Critique de l'Économie politique* qu'il convient de rappeler ici, bien qu'elles soient généralement connues: « Dans la forme sociale de leur vie les hommes entrent en relations déterminées, nécessaires, indépendantes de leur volonté: relations de production, qui correspondent à un degré de développement déterminé de leurs forces matérielles productives. L'ensemble de ces relations de production forme la structure économique de la société, la



L VECCHIO

# OLOGISME HISTORIQUE

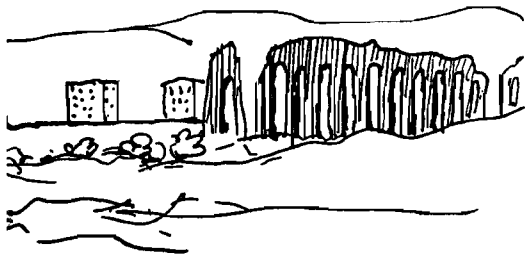
première partie d'un essai consacré  
la pensée moderne.  
publiée dans notre prochain numéro.

base réelle sur laquelle s'élève une superstructure juridique et politique, et à laquelle correspondent des formes sociales déterminées de la conscience. La manière de production de la vie matérielle détermine le processus social, politique et spirituel de la vie en général. Ce n'est pas la conscience des hommes qui détermine leur être, mais au contraire leur être social qui détermine leur conscience» (2). L'interprétation de ce passage semble ne laisser aucune possibilité d'équivoque; si bien que c'est peut-être le cas d'appliquer ici la maxime: «Là où la lettre est claire, ne pas faire une glose obscure». A ces déclarations s'accordent, du reste, celles non moins explicites d'Engels dans plusieurs de ses écrits; et si l'on voulait encore plus de précisions, il suffirait de jeter un regard sur ce qu'ont affirmé les nombreux divulgateurs et défenseurs de cette même doctrine. Loria (pour n'en citer qu'un seul en exemple) s'exprime comme suit: «Le fait économique se présente doté de tels caractères qu'ils lui attribuent une prédominance évidente dans la formation de la société humaine» (?). «Le fait économique est plus simple que tous les autres phénomènes sociaux», et les «précède chronologiquement». Il est — en un mot — «le

fondement de la formation sociale» (4). Ainsi, toujours selon le même auteur, «le secret des rapports juridiques en vigueur à chaque époque doit être recherché non pas dans les principes suprasensibles dont se nourrit la vieille philosophie du droit, mais dans la structure prosaïque et matérielle des rapports économiques — en d'autres termes, la philosophie du droit est l'économie politique» (5). Affirmations décidées et certes si dénuées d'ambiguïté qu'elles rendent superflue toute autre citation.

Disons tout de suite que cette conception est, à notre avis, fondamentalement erronée; ce qui n'empêche pas qu'elle contienne pourtant, comme toutes les erreurs, quelque parcelle de vérité, comme nous l'allons bientôt voir.

Les choses matérielles n'entrent dans les rapports économiques que dans la mesure où elles correspondent aux exigences, inclinations ou aspirations d'êtres humains, dans la mesure, c'est-à-dire, où elles constituent un moyen ou une façon de les satisfaire. Mais elles ne sont pas la cause de ces besoins ou de ces aspirations: elles ne déterminent pas leur apparition, mais seulement la façon dont ils seront satisfait, qui est toujours un *consecutum* par rapport à la donnée psychologique primordiale. Bien sûr il ne pourrait y avoir d'agriculture là où le sol serait absolument stérile, pas plus qu'aucune industrie ne pourrait se développer là où manqueraient les mines de charbon ou les sources d'énergie électrique, de même que l'on ne pourrait chasser là où manquerait le gibier. Mais la présence d'éléments d'ordre physique ne suffit pas, par elle seule, à expliquer le début d'une activité quelle qu'elle soit, qui doit toujours avoir sa racine dans un *état d'âme* du sujet: fut-ce sous la forme obscure et pré-rationnelle de l'instinct et du subconscient. Il est clair, par exemple, que le besoin de nourriture, qui est le propre de tout être vivant, et qui pousse les mères et les pères à s'en pourvoir, non seulement pour eux, mais encore pour leur progéniture, pourra être satisfait de diverses façons selon les ressources du milieu; d'ou diverses espèces d'activités destinées à satisfaire ce besoin, en raison, justement, des conditions différentes du monde extérieur. Mais ce n'est que dans un sens impropre et partiel que l'on pourra dire que ces activités sont déterminées par ces conditions de fait, et qu'elles ont leur cause en celles-ci: on



pouvra admettre, tout au plus, que ces conditions sont les *causes secondes*, là où les causes premières et vraiment déterminantes résident dans l'être du sujet et constituent les motifs qui le poussent à agir.

En d'autres termes, comme nous avons eu déjà l'occasion de le noter (6), l'erreur logique des fondateurs du matérialisme historique ou déterminisme économique est d'avoir confondu la *condition* et la *cause*: ou, si l'on veut, les conditions *nécessaires* et les conditions *suffisantes*, pour qu'un rapport de vie commence à se concrétiser d'une façon ou d'une autre. S'il était besoin d'en faire la preuve il suffirait de considérer que les mêmes éléments de fait (par exemple l'existence de côtes maritimes, de gisements miniers etc.) sont loin de produire les mêmes effets près des divers peuples et à des époques différentes. Trop d'autres facteurs, d'un tout autre ordre, concourent, en vérité, à déterminer les directions et les formes d'activité des individus aussi bien que des peuples.

Ces remarques, sans doute, sont bien assez évidentes; mais ce sont justement les vérités élémentaires que les constructeurs de théories arbitraires et unilatérales oublient ou négligent souvent et c'est l'unilatéralité même de ces théories qui les rend parfois séduisantes et leur attire des adeptes.

L'activité tendant à l'achat, à la production et à l'échange des biens matériels — en un mot l'activité économique — n'est, manifestement, qu'une partie de la vaste et complexe activité humaine, laquelle poursuit, en même temps que ceux-ci, bien d'autres buts. En réalité, tous les phénomènes du système sont liés entre eux; de sorte qu'il est tout aussi impossible de ramener toutes les actions humaines à la seule catégorie économique, que de séparer par des divisions nettes les différentes sortes d'actions. « L'histoire et les faits » — écrivait Igino Petrone dans sa pénétrante critique de l'essai bien connu d'Antonio Labriola (7) — nous donnent la réciprocité, la correspondance, l'interdépendance des phénomènes économiques et des autres phénomènes historiques; mais ni l'une ni les autres ne nous donnent le principe de causalité dialectique unissant les uns aux autres, ni l'état de dépendance ou de dérivation des seconds pas rapport aux premiers » (8).

Nous irons encore plus loin et nous oserons dire qu'un phénomène économique n'est jamais *seulement* un phénomène économique, mais qu'il est à la fois, puisqu'il procède de la volonté humaine, un acte moral et juridique: en ce sens qu'il peut et doit être évalué selon la morale et le droit (9). Nous ne nions pas que l'analyse scientifique puisse isoler ou chercher à isoler, par un raisonnement abstrait, le critère économique ou de la

pure utilité matérielle, des autres critères qui effectivement dirigent le cours des actions humaines dans la réalité concrète historico-sociale. Mais nous nions que toutes les actions obéissent à ce seul critère, et qu'il y en ait, ne fût-ce qu'une seule, qui ne rentre en même temps dans diverses catégories. Significative est, à ce propos, l'acceptation par beaucoup de défenseurs du matérialisme historique ou déterminisme économique, de la thèse que l'économie représenterait, dans un même phénomène, le contenu, et le droit, la forme (10). Il est indéniable que certains faits (par exemple les échanges, la propriété etc.) sont à la fois étudiés, sous divers aspects, par les juristes et les économistes. Mais cette acceptation ne suffit pas: avant tout parce qu'il faudrait préciser que la forme, de laquelle on parle ici, n'est pas (contrairement à ce que semblent penser ces auteurs) un élément extrinsèque, accessoire ou surajouté, mais bien un constituant intrinsèque et essentiel de la même réalité. En outre, parce qu'il faut reconnaître que le droit ne renferme pas toujours dans ses formes un contenu économique; et même beaucoup de ses plus importantes institutions (comme les droits essentiels de la personne, par exemple le droit à la liberté religieuse, le droit de suffrage etc.) n'ont aucune trace de ce contenu.

Ce n'est que dans les limites assez restreintes qui résultent des remarques précédentes que l'on peut admettre que la conception matérialiste de l'histoire puisse apporter une contribution à l'étude de éléments de la réalité. Mais il n'y a pas de doute qu'il convient de repousser la thèse principale qui attribue au phénomène économique une précedence chronologique et une valeur de cause par rapport aux autres phénomènes. C'est ce qu'affirmait, par exemple Loria, suivant fidèlement les traces de Marx: « L'homme doit avant tout se procurer la subsistance nécessaire et ce n'est que lorsque celle-ci lui permettra de se tenir debout qu'il pourra penser à promulguer des lois, à créer des sanctions morales etc. Ce qui veut dire que le fait économique précède tous les autres phénomènes de la coexistence humaine » (11).

Des affirmations de ce genre se fondent sur l'erreur, très fréquente parmi les non juristes, de croire que le droit consiste essentiellement en un système de lois écrites et formellement promulguées, ou n'embrasse même seulement, parmi celles-ci, que les lois qui ont un contenu pénal. Qu'il me soit permis de rappeler ici, à titre d'exemple, qu'un de mes amis, de retour en Italie après un séjour de trois ans en Asie centrale, me dit que dans les pays où il s'était trouvé, le droit n'existait pas. Quand je lui demandai si, dans ce pays, il n'existait pas une quelconque organisation familiale, si l'on n'y fai-

sait pas d'échanges et de négociations etc., il l'admit, revenant ainsi sur sa première opinion.

Il est étrange que, plus de deux siècles après Vico, après l'école historique des juristes, et d'innombrables autres démonstrations concordantes données par des ethnologues, des juristes et des philosophes, il faille encore insister sur des concepts si élémentaires, qui devraient être maintenant le patrimoine commun, au moins des personnes cultivées: à savoir que le droit ne naît pas comme loi, mais comme coutume: et que la coutume est, tout comme le langage, un produit spontané de l'esprit humain antérieur à toute élaboration réfléchie, laquelle ne vient que bien plus tard, formulant des règles abstraites, déjà vivantes dans la pratique et opérantes dans la conscience publique. Seul celui qui ignore ou qui oublie tout cela peut imaginer un primitif « système économique » de la société, non accompagné et déterminé par un système juridique correspondant.

Quant à la morale, on ne saurait en raisonner diversement; tout comme le droit, elle a ses racines naturelles et spontanées dans la conscience individuelle, d'où elle se reflète et se répand dans la conscience sociale: et elle s'exprime de même dans la coutume, où les deux sortes de déterminations de l'activité apparaissent à l'origine, comme on sait, presque entièrement confondues, tout en restant toujours connexes et corrélatives, mêmes après que l'analyse philosophique et d'élaboration technique sont parvenues à les distinguer.

L'homme ne peut affirmer sa personnalité sans reconnaître celle des autres, et, en conséquence, la limitation qui s'impose à son arbitraire; c'est là en quoi consiste essentiellement le droit. Et l'homme ne peut agir sans faire en quelque sorte un choix entre ses diverses possibilités d'action, choix qui suppose un critère, et donc une distinction entre le bien et le mal: ce en quoi consiste le schéma de la moralité. Ici intervient aussi, comme motif fondamental, auprès de l'amour de soi, la reconnaissance et l'amour des autres êtres, en commençant par les plus proches du sujet, qui participent de son même sang.

Aussi lente et difficile que soit l'exacte démonstration de ces concepts par la raison raisonnante, aussi sûre, vive, immédiate est, par contre, leur présence dans l'esprit humain, même primitif, en tant que véritables catégories, nécessairement opérantes déjà dans les phases de la subconscience et de l'instinct. Et l'on sait que des manifestations analogues, bien que d'un degré inférieur, que nous pourrions dire pré-juridiques et pré-morales se rencontrent jusque chez les espèces animales ou tout au moins chez quelques unes d'entre

elles: comme un prodrome embryonnaire ou une faible lueur de cette spiritualité qui émane et rayonne de la nature humaine, comme son caractère inné, indéfectible et immanent.

(1) Selon Croce, par exemple, « le matérialisme historique n'a aucun rapport intrinsèque avec le matérialisme métaphysique, c'est une simple façon de dire » (*Materialismo storico ed Economia marxistica*, Milan, p. 17). Mondolfo, qui a consacré à cet argument plusieurs travaux (*Il materialismo storico in Federico Engels*, Gênes, 1912; *Sulle orme di Marx*, 3e édit. Bologne 1923-24; v. aussi son article *Materialismo storico* dans « *Encycl. Ital.* »), affirme que Marx et Engels, loin d'adhérer au matérialisme métaphysique, l'ont « critiquement anéanti ».

(2) MARX, *Zur Kritik der Politischen Oekonomie*, Vorwort (dans la 2e édit. de Kautsky, Stuttgart, 1903, p. XI).

(3) A. LORIA, *La Sociologia - Il suo compito, le sue scuole, i suoi recenti progressi* (Vérone, 1900) p. 118.

(4) *Ib.*, p. 119 et suiv.

(5) *Ib.*, p. 128. Ce qui correspond précisément à la conclusion à laquelle Marx déclare qu'il est parvenu après sa révision critique de la *Philosophie du droit* de Hegel: « Rapports juridiques et formes politiques ne s'expliquent ni par eux-mêmes, ni par le prétendu développement général de l'esprit humain, mas ils ont au contraire des racines dans les rapports matériels de la vie » (op. cit., p. X).

(6) Cfr. ma *Philosophie du droit* (Paris, 1953), p. 403.

(7) LABRIOLA, *Del materialismo storico. Dedicazione preliminare* (Rome, 1896).

(8) PETRONE, *Un nuovo saggio sulla concezione materialistica della storia* (in « *Rivista internaz. di scienze sociali e discipline ausiliarie* ». A. IV, Vol. XI, Août 1896, p. 556; impr. à nouveau dans l'ouvrage *Filosofia del diritto con l'aggiunta di vari saggi*, Milan, 1950, p. 183).

(9) Cfr. à ce propos mon essai: *Droit et Économie*, dans « *Revue d'Économie politique* », Septembre-Octobre, 1935.

(10) Il est presque superflu de rappeler à ce propos, p. ex., l'ouvrage bien connu de R. Stammler, *Wirtschaft und Recht nach der materialistischen Geschichtsauffassung* (4e éd., Berlin, 1921), qui mériterait d'ailleurs un examen particulier, qui ne peut pas trouver place ici. Parmi les auteurs qui soutiennent plus nettement la thèse indiquée ci-dessus, nous mentionnons encore A. Graziani, *Il fondamento economico del diritto* (dans le vol. *Teorie e fatti economici*, Turin, 1912, p. 67-114) et A. Loria, dont on peut voir, outre l'essai déjà cité, l'ouvrage principal: *Le basi economiche della costituzione sociale* (4e éd., Turin, 1913).

(11) Loria, *La Sociologia*; op. cit., p. 199-200.

# LES DANGERS DE LA DETENTE

*Nous reproduisons ci-dessous un article publié par le journal "Exil et Liberté" dans son numéro de Janvier*

Ce n'est qu'une manœuvre destinée à livrer l'Europe de l'Ouest à l'impérialisme soviétique.

Les Soviétiques ont compris que la guerre froide ne leur rapporterait rien.

Le blocus de Berlin s'était soldé pour eux par un échec très lourd: leur prestige était atteint et les gouvernements occidentaux reconnaissent qu'il était nécessaire d'accélérer l'unification européenne.

M. Khrouchtchev a tiré la leçon des erreurs staliniennes. C'est l'offensive du sourire qui est aujourd'hui déclenchée. Prenons garde de ne pas lui accorder par faiblesse et aveuglement ce qu'une peur salutaire nous a empêché de consentir à Staline!

Le danger est double. D'abord la négociation s'engage sur des bases fausses. D'emblée, il est admis que les démocraties livreront aux Soviétiques certaines des positions qu'elles détiennent, tandis que les Soviétiques n'abandonneront (et encore provisoirement!) que des revendications sur ce qu'ils ne possèdent pas... Donc, la négociation s'ouvre dans des conditions telles qu'elle aboutira inéluctablement à un recul unilatéral des démocraties. La seule ambition des diplomates est de limiter l'ampleur de ce recul!

Cette duperie doit être dénoncée. Il ne peut y avoir de négociation utile à la paix que moyennant des concessions mutuelles équivalentes, au premier rang desquelles devront figurer, de la part des Soviétiques,

des garanties réelles pour le retour des nations captives de l'Europe de l'Est à la liberté. Toute négociation sur d'autres bases ne fait qu'encourager les maîtres-chanteurs, et prépare de nouveaux asservissements.

Ensuite, il y a le risque de dédouanement des partis communistes de l'Europe de l'Ouest.

Dans les démocraties, les citoyens sont plus accessibles aux sentiments qu'aux arguments de la froide raison. Quand on signe un traité, il faut que ce soit avec des « amis »!... Et si les Soviétiques deviennent des « amis », il n'y a plus de raison de laisser sur la touche les soviétiques de langue française.

C'est une immense erreur que de mettre M. Khrouchtchev en contact direct avec le peuple des pays qu'il visite. Son image joviale, ses déclarations de paix et d'amitié faites avec le talent d'un grand comédien atténueront ou même effaceront dans l'esprit des citoyens les images affreuses de la tyrannie et de la répression.

Or le dédouanement des communistes laisse le champ libre à l'action des courants passionnels comme la « défense de la laïcité » ou le sentiment patronal, d'où peuvent naître les fronts populaires.

Que demain des cartels à participation ou à soutien communiste s'emparent du pouvoir dans les pays de l'Ouest européen, et c'en est fait de l'existence de ces pays.

Comment les troupes américaines demeureraient-elles en

core dans une Europe où se seraient installés des régimes « neutralistes »? Et comment ces régimes pourraient-ils alors résister, même s'ils en avaient envie, à la formidable menace des armées soviétiques? Il n'y aurait même plus besoin de guerre. La pression communiste à l'extérieur et à l'intérieur suffirait à provoquer l'avènement des « démocraties populaires ». L'empire soviétique s'étendrait du Pacifique à l'Atlantique...

Le choix est donc clair. Ou bien les pays libres se décident à ouvrir les yeux. Ils sauveront leur existence et aideront à la libération de leurs frères captifs. Ou bien ils s'abandonneront au défaitisme. Incapables de s'imposer les sacrifices indispensables pour survivre, ils aimeront mieux se mentir à eux-mêmes et bercer de rêves pacifistes leur inavouable résignation. Alors, c'est toute l'Europe qui sera captive!

Frères de Hongrie, de Pologne, de Tchécoslovaquie, de Roumanie, de Lituanie, de Lettonie, d'Estonie, votre cause est la nôtre! Nous résisterons et nous vous libérerons. Sinon, c'est nous qui tomberons à notre tour dans l'esclavage, dont nous n'aurons pas voulu vous aider à vous délivrer.

Hélas! 1960 sera encore une année sombre. Mais la foi de ceux qui n'oublient pas finira par vaincre.

Patrice BROCAS

Député du Gers

Membre du Comité de Patronage de l'U.D.P.O.

A Athènes, du 1er au 11 décembre 1959

## LE STAGE D'ETUDES SUR LA CONTRIBUTION DES SCIENCES SOCIALES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pourquoi la Méditerranée, région de vieille culture et carrefour de trois continents, s'est-elle laissée distancer par d'autres régions dans la course au progrès technique et dans la recherche de l'efficacité économique, et que convient-il de faire pour y promouvoir un développement intégral, à la fois matériel, culturel et humain?

Tel était le sujet essentiel du Stage d'Etudes, organisé par l'Unesco dans le cadre du programme régional d'assistance technique, qui vient de se tenir à Athènes, du 1er au 11 décembre, et qui a bénéficié de la très accueillante hospitalité du gouvernement hellénique. Faisant suite à une manifestation similaire organisée en décembre 1957 à Beyrouth, à l'intention des Etats arabes, les travaux de ce Stage ont été préparés par le Professeur André Patier, de l'Ecole Nationale d'Administration et de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris, qui devait par ailleurs en assurer la direction scientifique, assisté par trois autres experts nommés par l'Unesco, les Professeurs Clémens Haller, de l'Ecole des Hautes Etudes de Paris, Peter Heintz, de l'Université de Cologne, et L.M. Koyck, de l'Institut Hollandais d'Etudes Economiques de Rotterdam. Le programme a porté principalement sur le rôle des sciences sociales dans la conception, la réalisation et le contrôle des plans de développement économique, ainsi que sur l'utilisation des méthodes et techniques scientifiques dans l'élaboration des politiques économique et sociale.

Le Stage d'Etudes d'Athènes a rassemblé 32 représentants de dix pays (Espagne, France, Grèce, Iran, Israël, Italie, Maroc, Tunisie, Turquie, Yougoslavie), professeurs chargés de

l'enseignement des sciences économiques au niveau universitaire aussi bien que spécialistes appartenant aux Ministères et services officiels intéressés au développement économique, banques, chambres de commerce, etc... Participaient également au Stage des observateurs des Nations Unies, de la F.A.O., de l'Agence Européenne de Productivité, de plusieurs organisations non-gouvernementales internationales, ainsi que le Professeur T.H. Marshall, Directeur du Département des Sciences Sociales de l'Unesco.

Le 1er décembre, la séance d'ouverture, sous la présidence de Mme Lina Tsaldaris Présidente de la Commission nationale grecque pour l'Unesco et ancien Ministre de la Sécurité Sociale, avait été inaugurée par M. G. Voyatzis, Ministre de l'Education nationale de Grèce. Par la suite, un groupe de travail, subdivisé en quatre sous-commissions, passait à l'étude détaillée des différents pro-

blèmes, aboutissant à une série de recommandations, qui étaient adoptées en séance plénière. Ces recommandations portent sur la nécessité d'intégrer rapidement la contribution des différentes disciplines relevant des sciences sociales dans la planification, l'élaboration et l'équipement des programmes de développement économique, par les recherches de base à entreprendre, par un effort international des spécialistes en vue de lier et articuler les plans régionaux ou nationaux, par des expériences d'intégration des sciences sociales dans les activités de développement de régions déterminées telles que la Sardaigne, la Tunisie et le Languedoc, enfin par la formation intensive de spécialistes des sciences sociales, notamment dans les pays où il n'existe pas encore de centres de recherches spécialisées. A ce propos, on a émis le vœu que l'Unesco entreprenne un recensement des Centres déjà existants afin d'encourager leur collaboration.

### EXIL et LIBERTE

L'organe de l'« Internationale de la Liberté » (Union pour la Défense des Peuples Opprimés), « Exil et Liberté » (50 rue Violet, Paris 15e) publie dans son numéro de janvier :

- |                             |   |
|-----------------------------|---|
| — Théodore Lefevre :        | « Ne pas désespérer » ;   |
| — Patrice Brocas :          | « L'opération "détente" » ;                                     |
| — Guy Vaschetti :           | « A propos d'une visite » ;                                     |
| — Louis Dumat :             | « L'essentiel et... le reste » ;                                |
| — Léon Emery :              | « Coups de sonde » ;  |
| — J. G. H. Hoffmann :       | « La liberté religieuse aux Pays baltiques » ;                  |
| — François de Romainville : | « Appel à tous ceux qui ne veulent pas périr » ;<br>et... et... |

# L'Assemblée de l'Union Européenne Occidentale

Du 30 novembre au 3 décembre, l'Assemblée de l'U.E.O. a tenu la deuxième partie de sa cinquième session à Paris, et a consacré ses travaux aux questions de sécurité européenne.

M. Paul-Henri Spaak, Secrétaire Général de l'O.T.A.N., y a prononcé un discours dans lequel il a souligné que la compétition, pendant la guerre froide, avait été surtout européenne et militaire et qu'elle devait désormais être planétaire, économique et idéologique. Il faut tout d'abord se réjouir de l'atmosphère de détente mais il n'en reste pas moins que les problèmes de fond restent posés et qu'ils le sont pour l'Occident dans des termes difficiles.

Dans le domaine militaire: M. Spaak a mis en garde le monde occidental contre tout désarmement prématuré et unilatéral:

pour les problèmes politiques: il estime qu'il faut que l'O. T. A. N. s'adapte à notre époque, et qu'elle ne présente plus le même aspect qu'en 1949, au moment de sa création. Il a ajouté qu'il ne faut rien entreprendre qui pourrait donner aux petites nations atlantiques l'impression qu'elles sont exclues des décisions de l'O. T. A. N., car si les « Grands » y décidaient seuls, les petites nations finirait inéluctablement par se retirer dans le neutralisme.

Abordant les problèmes économiques et sociaux, M. Spaak a souligné que la lutte dans ce domaine aurait comme enjeu et comme terrain les pays sous-développés. Il a exhorté les gouvernements et les assemblées occidentales à redoubler d'efforts et d'initiatives dans ce sens.

## Les rapports :

L'Assemblée a entendu le rapport de M. Freud Mulleu (Grande-Bretagne) - Travailleur (Travailliste) qui a notamment préconisé « la création d'une force nucléaire stratégique européenne commune, destinée à prévenir les agressions stratégiques contre l'Europe Occidentale et associée au « Strategic Air Command » américain.

— l'installation de dépôts d'approvisionnement communs, le transfert au commandant suprême allié, dès le temps de paix, de la responsabilité de la défense aérienne, ainsi que de la défense passive;

— l'amélioration des forces terrestres, navales et aériennes et de défense aérienne en Europe.

M. Louis Michaud (France) a présenté, au nom de la Commission des Affaires étrangères, le rapport politique: il a préconisé un rapprochement entre les « Six » et la Grande-Bretagne et s'est attaché à préciser de quelle manière l'U.E.O. pourrait effectivement devenir l'instrument d'un tel rapprochement. Il a proposé à cet effet des mesures comme la désignation d'un secrétaire général de poids, c'est-à-dire une personnalité importante comme celle de M. Spaak à l'O.T.A.N., qui devrait disposer de pouvoirs beaucoup plus étendus de manière à animer l'Europe des « Sept » sur le plan politique.

## Les interventions

M. John Profumo (Grande-Bretagne), Ministre d'Etat au Foreign Office, a suggéré d'associer le Royaume-Uni aux con-

sultations politiques de l'Europe des « Six » en réunissant le Conseil de l'U.E.O. à l'échelon des Ministres des Affaires étrangères après chacune des réunions trimestrielles des six ministres des A.E.

M. Pella (Italie), Ministre des Affaires étrangères et Président en exercice du Conseil des ministres de l'U.E.O., a constaté que l'atmosphère des relations entre la Grande-Bretagne et l'Europe continentale était beaucoup plus lourde il y a un an qu'aujourd'hui. Les « Six » ont montré qu'ils étaient disposés à un comportement libéral. Si un rapprochement Grande-Bretagne-Europe continentale se confirmait, l'U.E.O. pourrait servir de cadre à son développement.

## Les résolutions :

L'Assemblée a voté les résolutions suivantes:

— par 48 voix contre 11 et 4 abstentions: une résolution réclamant la nomination d'un secrétariat général possédant une solide expérience politique et administrative;

— par 32 voix contre 9 et 16 abstentions: une recommandation, présentée par M. Fred Mulley préconisant la création d'une force nucléaire stratégique européenne commune destinée à prévenir les agressions stratégiques contre l'Europe occidentale et réclamant également une amélioration des forces classiques et l'intégration des défenses aériennes européennes;

— à l'unanimité l'Assemblée a décidé de demander au Conseil des Ministres d'inviter le

# DIVERS D'EUROPE

## Mise au point de la Journée Européenne des Ecoles

Réunis à Luxembourg sous la présidence de MM. Henri Bruggmans, Recteur du Collège d'Europe à Bruges, les représentants du corps enseignants de 11 pays européens ont mis au point la prochaine « Journée Européenne des Ecoles » qui se déroulera, pour la huitième fois, fin mars 1960.

## Activités de la Ligue Européenne de Coopération Economique

Le 19 décembre, la Commission Monétaire de la Ligue Européenne de Coopération Economique a tenu une réunion à Francfort sur le Main, sous la présidence de M. Hermann Abs.

(suite de la p. 16)

Danemark et la Norvège à devenir membres de l'U.E.O.;

— par 58 voix contre 3 et 3 abstentions: une recommandation tendant à améliorer la défense navale de l'Europe occidentale dans le secteur nord et particulièrement dans la mer Baltique.

Elle recommande également une modification du Traité de Bruxelles pour permettre à la République fédérale d'Allemagne « d'effectuer des recherches et de produire les armements nécessaires pour l'équipement des unités navales » mentionnées ci-dessus.

## Réunion du Conseil des Ministres de l'U.E.O.

Le 17 décembre, sous la présidence de M. Pella, le Conseil

Trois points y ont été discutés:

— « *European Investments Bank Problems* », rapport présenté par M. Klaus Dohrn;

— « *Topical tasks of monetary policy in Europe* », rapport présenté par le Dr. Meimberg;

— « *Situation de la balance des paiements aux Etats-Unis* ».

Ces trois rapports ont été adoptés par la Commission et seront soumis au Conseil Central de la L.E.C.E. lors de sa réunion du 23 janvier.

## Le traité de l'Antarctique

Le 1er décembre a été signé à Washington le Traité de l'Antarctique par les douze puissances qui ont participé à sa rédaction, et sous la présidence de M. Christian Herter.

des Ministres de l'U.E.O., s'est réuni à Paris.

M. Selwyn Lloyd a soutenu devant le Conseil la proposition faite à l'Assemblée de l'U. E. O. par M. Profumo en faveur de réunions régulières du Conseil des ministres de l'U. E. O., chaque fois que les ministres des Affaires étrangères des « Six » tiendront des consultations politiques.

Les ministres ont aussi examiné les récentes notes soviétiques de protestation contre l'autorisation accordée par l'U. E. O. à la République fédérale d'Allemagne de construire des fusées à courte portée.

Ils ont convenu de reprendre les conversations afin d'examiner les autres problèmes en suspens au cours de la première semaine de février.

Le Traité comporte un préambule et 14 articles qui neutralisent le continent antarctique en le consacrant aux activités scientifiques et définissent les moyens d'y parvenir.

La convention interdit, en conséquences, toute explosion nucléaire militaire ou pacifique, ainsi que le dépôt de déchets radioactifs sous la calotte glaciaire.

La durée prévue pour le Traité est illimitée. Si, à l'expiration d'une période de trente ans à dater de l'entrée en vigueur du Traité, une des parties en faisait la demande, une conférence de tous les signataires sera réunie en vue de revoir le fonctionnement du Traité.

Les douze pays signataires sont: l'Afrique du Sud, Argentine, Australie, Belgique, Chili, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande et Union Soviétique.

## Prochain Congrès du Mouvement Fédéraliste Européen

Du 29 au 31 janvier 1960, le M.F.E. a tenu à Strasbourg son Congrès annuel sous la présidence de M. Enzo Giacchero, Président du Comité Central.

Le programme comporte: Réunion du Comité Central du M.F.E.;

Rapport moral, par M. André Delmas, Secrétaire Général;

Rapport financier, par M. Pierre Lucion;

Rapport de politique générale par M. Raymond Rifflet, Président du Bureau Exécutif.

30 janvier: Travail des Commissions.

31 janvier: Discussion générale sur les propositions soumises par les rapporteurs des Commissions et vote sur les Résolutions.

## Luxembourg

**CREATION D'UNE ASSOCIATION DES JURISTES EUROPEENS**

*Au cours de la première quinzaine de décembre a été créée à Luxembourg « l'Association Luxembourgeoise des Juristes Européens ».*

*Son Comité est présidé par M. Arthur Calteux, Conseiller à la Cour Supérieure de Justice du Grand-Duché et Délégué au Bureau Exécutif International du Mouvement Européen.*

*L'Association a décidé de solliciter son adhésion à la Fédération Internationale des Juristes Européens, dont le siège est à Paris. Son but est de grouper les juristes européens pour étudier en commun les problèmes de droit public et privé que pose l'élaboration de la Communauté Européenne et d'apporter à celle-ci tout concours d'ordre juridique.*

*Des Associations similaires existent déjà en France (depuis 1955), en Italie (1958) et en Belgique (1959) et sont en formation aux Pays-Bas et en Allemagne fédérale.*

**Démission de M. Jacques Rueff de la Cour des Justice des Communautés**

*Le 2 décembre, M. Jacques Rueff, membre de la Cour de Justice des Communautés a présenté sa démission. Elle ne pourra toutefois prendre effet qu'aux moments où les gouvernements l'auront acceptée.*

*M. Rueff avait été nommé Juge à la Cour de Justice de la C.E.C.A. en 1952 et était resté membre du tribunal après l'élargissement de la Cour à la suite des Traités de Rome.*

## Strasbourg

**LA XI<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL D'EUROPE (18-23 JANVIER 1960)****ORDRE DU JOUR**

La 3<sup>e</sup> partie de la 11<sup>e</sup> session de l'Assemblée Consultative s'est tenue du 18 au 23 janvier 1960, à Strasbourg :

L'ordre du jour adopté le 4 décembre par la Commission permanente est établi comme suit :

- 1) Deuxième rapport supplémentaire du Comité des Ministres.
- 2) Rapport d'activité du Bureau de la Commission permanente.
- 3) Politique générale du Conseil de l'Europe.
- 4) Coordination des politiques étrangères des Etats membres.
- 5) Relations économiques européennes.
- 6) Rationalisation des institutions européennes autres que celles des « Six ».
- 7) Développement de l'Afrique : expansion de l'assistance technique.
- 8) Charte sociale européenne.
- 9) Interprétation uniforme des traités européens.
- 10) Extension de la compétence de la Cour européenne des Droits de l'Homme.
- 11) Second protocole à la Convention européenne des Droits de l'Homme.
- 12) Procédure de nomination aux sièges vacants à la Cour européenne des Droits de l'Homme.
- 13) Défense et développement de l'autonomie locale.
- 14) Année mondiale du Réfugié.
- 15) Création d'un centre universitaire agronomique européen pour les régions méditerranéennes.
- 16) Situation politique en Europe centrale et orientale.

**L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE CONTRE LE RACISME**

« L'Assemblée,

« Evoquant avec une émotion intense le martyr infligé aux peuples victimes de régimes de tyrannie et d'oppression ;

« Rappelant la valeur éminente de l'idéal de respect de la personne humaine qui est à la base même du Statut du Conseil de l'Europe ;

« Considérant particulièrement l'article 3 du dit Statut et la Convention européenne des Droits de l'Homme :

« Réprouve et condamne toutes les manifestations inspirées par le racisme, et en particulier les récentes menées antisémites :

« Invite instamment les gouvernements membres à faire preuve d'une vigilance incessante dans la défense de la cause de la dignité et de la liberté humaines ».

# EURATOM

La Commission de l'Euratom réunit les responsables de programmes atomiques.

Le 15 décembre, la Commission de l'Euratom a réuni à Bruxelles les responsables des programmes atomiques des six pays de la Communauté.

Les sujets suivant ont été abordés:

- les recherches technologiques et fondamentales dans le domaine des éléments de combustibles autres que métalliques;
- les recherches fondamentales sur les matériaux tels que le graphite, le zirconium et l'oxyde de beryllium;
- les projets de la Communauté intéressant les divers réacteurs à neutrons lents de technique avancée et d'avant-garde;
- la collaboration dans le domaine des réacteurs à eau lourde.

\* \* \*

La réunion a permis de procéder à un échange de vues consacré aux problèmes de la propulsion navale et à la manière dont l'Euratom pourrait intervenir pour faciliter les progrès dans ce domaine.

Il a été envisagé que l'Euratom prenne l'initiative de créer un groupe de travail chargé d'assurer une utilisation des réacteurs d'essais de matériaux qui deviendraient prochainement disponibles dans la Communauté.

Les participants ont également fait le point sur les travaux de la fusion thermonucléaire contrôlée, et ont comparé l'expérience des pays de la Communauté et des pays tiers.

Enfin, les questions du contrôle, de la radioactivité, de géochimie, de géologie isotopique et d'hydrologie ont été examinées.



Il 29 décembre 1959 s'est éteint à Rome l'Amiral UMBERTO MONICO qui a été pendant années des un de nos plus éminents collaborateurs. Le « Bulletin Européen » vivement affecté par cette perte douloureuse adresse à Mme Umberto Monico ses plus vives condoléances.

## UNE CURIOSITÉ JURIDIQUE

Nous avons pu voir la copie d'un jugement rendu le 29 décembre 1958 par le tribunal du peuple de Prestice: En voici le teneur:

### AU NOM DE LA REPUBLIQUE

Le Tribunal Populaire de Prestice, réuni en Sénat, a décidé le 29 décembre 1958, ce qui suit:

M. P., né le 22 août 1930 à Prague, actuellement en Allemagne de l'Ouest, et

D. P., né le 3 juillet 1932 à Prague, actuellement en Allemagne de l'Ouest.

### SONT DECLARES COUPABLES

de s'être échappés au cours d'une excursion organisée par le Comité de district de l'Association de la Jeunesse tchécoslovaque à Prague, le 7 août 1958 à Berlin, et d'être passés en Allemagne de l'Ouest, c'est-à-dire d'avoir quitté le territoire de la République Tchécoslovaque sans autorisation.

et ont de ce fait commis l'acte criminel d'abandon du territoire de la République prévu par le paragraphe 95/1 du Code pénal,

### ET SONT CONDAMINES

en accord avec les prescriptions de cette loi, à la perte de la liberté pour une durée de quatre ans, ...à la perte des droits civiques, ...à la perte des grades militaires, ...et à la confiscation de tous leurs biens.

(La Tchécoslovaquie libre)

## bulletin européen

Fondateur CONSTANTIN DRAGAN, Directeur responsable: GIORGIO DEL VECCHIO  
 Direction Rédaction Largo Chigi, 19 - ROME  
 Tél. 672.578

## ABBONNEMENTS

Italie . . . . .	Lires 2000	Étranger . . . . .	Dollars 3,—
ABBONNEMENTS D'HONNEUR - 5000		ABBONNEMENT D'HONNEUR .. 10,—	

c/c postale Roma N. 1/16299

Edité par Ente Civile Universitas Personarum Dragan  
 Registr. Trib. Rome No. 2840 du 15/2/1951

STUDIO TIPOGRAFICO B. S. - P. DEL POPOLO, 3 - ROMA

# *Bulletin européen*

**TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPEISME**

**R O M E**

**Fondé en 1950 par CONSTANTIN DRAGAN**

*ont collaboré...*

Alexandre ARGYROPOULOS, Karl ARNOLD, A. BALLEYGUIER, G. W. de BALZAC, Edward BEDDINGTON BEHRENS, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, Baron BOEL, Paul BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Henri BRUGMANS, Raoul BOSSY, Thomas W. BRADEN, Pietro CAMPILLI, Edward CARRAN, Nino CASCINO, René CASSIN, L. E. CLOQUETTE, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, A. DECLICH, Dino DEL BO, Giorgio DEL VECCHIO, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, Mircea ELIADE, B. von ESBROECK, W. N. EWER, Enrico FALCK, Raymond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Paul GACHE, Grégoire GAFENCO, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANNINI, Guido GONELLA, W. A. 't HART, Wladimir IONESCO, Stefano JACINI, Jerzi JANKOWSKI, Jacques de JONG, G. KALLAY, Jacques KAYSER, Stanislaw KOUTNIK, Pierre de LANUX, LARS J. LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Edouard LUDWIG, Harold MACMILLAN, J. N. MANZATTI, Alberto MARINELLI, Pierre MENDES FRANCE, Francis DE MIOMANDRE, Umberto MONICO, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Pier Fausto PALUMBO, Giuseppe Ugo PAPI, A. PAPLAUSKAS RAMUNAS, Giovanni PERSICO, Pedro José PINILLOS, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Gonzague de REYNOLD, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, Louis ROUGIER, Rémy ROURE, Lucien de SAINTE-LORETTE, A. G. SAMOY, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Jacques TREMPONT, Pierre VINOT, Raymond WARNIER, Rivington R. WINANT, S.H.C. WOOLRICH, Paul Van ZEELAND.